

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance **du conseil** de la municipalité régionale de comté des Laurentides, qui s'est tenue le **18 janvier 2018**, en en la salle Ronald Provost de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Étaient absents : monsieur Denis Chalifoux et madame Évelyne Charbonneau.

Étaient présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne-Guyline Legault	mairesse de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Benoit Perreault	maire de la municipalité de Val-Morin
Daniel Charette	maire de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Jean-François Perrier	maire suppléant de la municipalité d'Huberdeau
Jean-Guy Galipeau	maire de la municipalité d'Amherst
Jean-Léo Legault	maire suppléant de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Jean-Philippe Martin	maire de la municipalité de Val-des-Lacs
Jean-Pierre Monette	maire de la municipalité de La Minerve
Kathy Poulin	mairesse de la municipalité de Val-David
Kimberly Meyer	mairesse de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord
Luc Brisebois	maire de la Ville de Mont-Tremblant
Luc Trépanier	maire de la ville de Barkmere
Marc L'Heureux	maire de la municipalité de Brébeuf
Maurice Plouffe	maire de la municipalité de La Conception
Pascale Blais	mairesse de la municipalité d'Arundel
Pierre Poirier	maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
Richard Forget	maire de la municipalité de Lantier
Robert Bergeron	maire de la municipalité de Labelle
Steve Perreault	maire de la municipalité de Lac-Supérieur
Steven Larose	maire de la municipalité de Montcalm

formant quorum sous la présidence du préfet-suppléant, monsieur Steven Larose.

Étaient également présentes : madame Colette St-Martin, directrice du service juridique et des ressources humaines, madame Isabelle Daoust, directrice du service des finances et directrice générale adjointe, madame Karine Yanire, Adjointe à la direction générale et madame Nancy Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Steven Larose souhaite la bienvenue à ses collègues. Le quorum étant constaté, le préfet procède à l'ouverture de la séance à 18h00.

**2. Rés. 2018.01.7359
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Maurice Plouffe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté avec les ajouts suivants :

16.1 Nomination d'un représentant au sein de la Table de l'énergie et des changements climatiques

16.2 Programme de l'amélioration de la performance en gestion des matières résiduelles

ADOPTÉE



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

3. Suivi

4. Direction générale

4.1. Rés. 2018.01.7360

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017

Il est proposé par le conseiller Richard Forget, appuyé par la conseillère Anne-Guyline Legault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance du conseil des maires en date du 21 décembre 2017 soit et est ratifié.

ADOPTÉE

4.2. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement concernant les pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier

Le conseiller Luc Brisebois, maire de la Ville de Mont-Tremblant, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance un règlement les pouvoirs et les obligations du secrétaire-trésorier.

Cet avis de motion est suivi de la présentation du projet de ce règlement.

4.3. Rés. 2018.01.7361

Autorisation de signature d'un bail avec la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour l'installation, l'entretien et l'opération d'une salle de serveurs de redondance du service informatique de la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres S2017-14 en décembre 2017 concernant l'achat et l'installation d'une solution de sauvegarde et de relève des systèmes informatiques de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides souhaite louer une salle à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré afin d'y installer et d'opérer les serveurs de redondance;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un bail à cet effet afin d'en déterminer les modalités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Luc Trépanier, appuyé par le conseiller Marc L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le bail concernant la location d'une salle avec la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, selon le résultat des négociations.

ADOPTÉE

4.4. Rés. 2018.01.7362

Nomination d'un représentant au sein de la Table de concertation Concert Action Soutien et Autonomie (CASA)

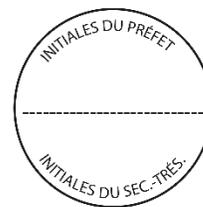
CONSIDÉRANT QUE l'organisme Concert Action Soutien Autonomie (CASA) des Laurentides est une table de concertation pour les aînés de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent pour la MRC des Laurentides d'y être représentée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Forget, appuyé par la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides procède à la nomination de Madame Kimberly Meyer au sein de la table concert action soutien autonomie (CASA) des Laurentides.

ADOPTÉE



4.5. **Rés. 2018.01.7363**

Nomination à la Table d'harmonisation du Parc du Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'intérêt de certaines municipalités à siéger à la table d'harmonisation du parc Mont-Tremblant;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robert Bergeron, appuyé par la conseillère Kimberly Meyer et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides procède à la nomination de Monsieur Steve Perreault afin de représenter la MRC des Laurentides au sein de la table d'harmonisation du parc Mont-Tremblant.

ADOPTÉE

4.6. **Rés. 2018.01.7364**

Mandat aux procureurs de la MRC des Laurentides relativement à l'annulation d'une vente pour taxes

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est responsable des ventes pour défaut de paiement de taxes pour les municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a procédé à une adjudication pour le dossier 77 de l'année 2014 d'un immeuble situé dans la Municipalité de La Conception;

CONSIDÉRANT QU'une erreur soulevée suite à la réforme cadastrale concernant le lot vendu entache la vente d'une irrégularité majeure;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une offre de remboursement à l'adjudicataire et que celui-ci refuse d'accepter cette offre et l'annulation de la vente;

CONSIDÉRANT QUE, selon une opinion juridique obtenue par la municipalité, la MRC des Laurentides doit intervenir pour demander aux tribunaux de procéder à l'annulation de la vente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Plouffe, appuyé par le conseiller Jean-Léo Legault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires la MRC des Laurentides mandate Me Joanne Côté de chez Prévost Fortin D'aoust avocats pour agir en son nom afin d'entreprendre les procédures nécessaires dans le but de faire annuler la vente du dossier 77 de l'année 2014;

ET

QUE la MRC des Laurentides convienne avec la municipalité de La Conception du partage des honoraires dans ce dossier.

ADOPTÉE

4.7. **Rés. 2018.01.7365**

Demande au gouvernement du Québec de repousser du 1er février 2018 au 1er juillet 2018 le délai pour le dépôt des demandes d'aide financière en lien avec la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

CONSIDÉRANT QUE le 9 novembre 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dévoilait un nouveau programme d'aide financière pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'applique également à la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE les organismes admissibles à l'octroi de cette aide financière du MAMOT sont les MRC, les municipalités locales et les régies intermunicipales s'associant dans le but de réaliser un projet;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour le dépôt des demandes a été fixée par le MAMOT au 1er février 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce délai nous semble déraisonnablement court, en raison notamment des élections municipales de novembre 2017, qui ont amené partout au Québec un grand nombre de nouveaux élus au sein des conseils des municipalités locales et des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides craint que le court délai imposé par le MAMOT pour le dépôt des demandes d'aide financière risque de faire en sorte que le programme n'atteigne pas ses objectifs d'apporter un soutien aux municipalités, MRC et régies souhaitant s'unir dans la réalisation d'un projet commun;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marc L'Heureux, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Martin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, de repousser du 1er février 2018 au 1er juillet 2018 le délai pour le dépôt des demandes d'aide financière en lien avec la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ET

QUE cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et aux MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉE

4.8. Rés. 2018.01.7366 Demande de subvention pour une étude de couverture de fibre optique sur le territoire de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence relativement à la gestion d'un réseau de télécommunication sur son territoire par la résolution 2002.10.2942;

CONSIDÉRANT QU'un réseau de fibres optiques s'étend sur le territoire de la MRC des Laurentides et relie principalement les édifices municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides examine la faisabilité d'agrandir le réseau de fibres optiques afin de favoriser la desserte de services fiables et de qualité d'Internet haute vitesse aux citoyens et aux commerces de son territoire;

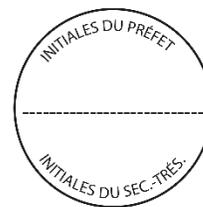
CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides désire se joindre à l'organisme local FILAU pour réaliser une étude de la couverture actuelle et potentielle de tout le réseau de fibres optiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides s'engage à participer financièrement à la hauteur de 20% des coûts d'une telle étude;

CONSIDÉRANT QUE FILAU s'engage également à trouver des fonds pour contribuer financièrement à l'étude;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accorde un soutien financier à des projets de mise en commun des ressources entre organisations municipales;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Luc Trépanier, appuyé par le conseiller Steve Perreault et résolu à l'unanimité des membres présents



QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal aux fins de la réalisation d'une étude sur la couverture de la fibre optique sur son territoire;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le préfet soient autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

4.9. Rés. 2018.01.7367

Demande de subvention pour un poste d'agent de sensibilisation pour la collecte des matières recyclables et organiques des ICI et des citoyens

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a compétence relativement aux matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les objectifs gouvernementaux et les orientations ministérielles pour la réduction de l'enfouissement des déchets ultimes;

CONSIDÉRANT QUE le régime gouvernemental de compensation de la collecte des matières recyclables est fixé au prorata de la population et des quantités recueillies provenant des résidences et des institutions, commerces et industries (ICI);

CONSIDÉRANT QUE le programme gouvernemental de redistribution des redevances supplémentaires, qui intègre les matières organiques, est fixé au prorata de la population;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités souhaitent améliorer la collecte des matières recyclables et organiques des ICI au courant des deux prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides étendra prochainement la cueillette des matières organiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les ICI et les citoyens doivent être sensibilisés et informés afin de favoriser la meilleure participation possible;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire s'adjoindre une ressource afin d'agir comme agent de sensibilisation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robert Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Martin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal aux fins de l'embauche pour une durée limitée d'un agent de sensibilisation pour la collecte des matières recyclables et organiques;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le préfet soient autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

4.10. Rés. 2018.01.7368

Augmentation des coûts de la facture de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE la facture pour les services policiers de la Sûreté du Québec pour l'année 2018 a été transmise seulement après maintes pressions de la part des municipalités et organisations municipales ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont reçu l'estimation des coûts pour la sûreté du Québec seulement au début de l'année 2018, soit après le délai habituel pour l'adoption de leur budget;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement exige des MRC qu'elles adoptent un budget équilibré et qu'il est impossible de le faire sans connaître le montant de la facture pour les services de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT l'annonce du ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, le 20 décembre 2017, à l'effet qu'une aide financière importante permettrait aux municipalités de réduire à environ 3 % la hausse de leur facture pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'à la lecture de l'estimation des coûts, les municipalités doivent supporter une augmentation de plus du double de ce qui avait été annoncé le 20 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des négociations, rien ne laissait présager des augmentations réelles excédant les coûts assumés par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec absorbe temporairement une partie de l'augmentation prévue pour l'année 2018 et certains ajustements rétroactifs, mettant ainsi en perspective que les municipalités assumeront éventuellement 100% de cette augmentation;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Galipeau, appuyé par le conseiller Richard Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides :

- Dénonce qu'un tel retard dans la réception de la facture pour les services de la Sûreté du Québec est inadmissible et va à l'encontre de l'obligation imposée par le gouvernement d'adopter un budget équilibré afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

- Dénonce que les municipalités et les MRC n'ont nullement été consultées lors des diverses négociations avec les corps policiers, bien qu'elles assument 53 % de la facture annuelle pour les services policiers;

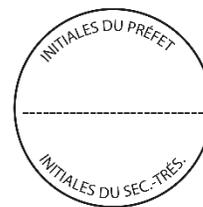
- Refuse d'assumer une hausse supérieure à 3 %, telle qu'annoncée par le ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, le 20 décembre 2017;

ET

- Estime que les négociations actuelles concernant la prochaine entente à intervenir aient pour résultat la mise en place d'un plafond sur la somme payable par les municipalités à 50 % de la facture et que soit limitée à l'inflation toute hausse de la facturation globale pour les services policiers de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

4606



5. **Gestion financière**

5.1. **Rés. 2018.01.7369**

Liste des déboursés pour la période du 13 décembre au 21 décembre 2017

Il est proposé par le conseiller Marc L'Heureux, appuyé par le conseiller Maurice Plouffe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 13 décembre au 21 décembre 2017, portant notamment les numéros de chèques 21407 à 21436 inclusivement, au montant total de 241 884,23\$.

ADOPTÉE

5.2. **Rés. 2018.01.7370**

Renouvellement de la police d'assurances collectives avec l'Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes / au Code municipal du Québec* et à la Solution UMQ, la MRC des Laurentides souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Plouffe, appuyé par la conseillère Kimberly Meyer et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la MRC des Laurentides durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la MRC au consultant Mallette actuaires Inc.;

ET

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

6. Gestion des ressources humaines

**6.1. Rés. 2018.01.7371
Affichage du poste de Directeur du service de l'évaluation**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de l'évaluation foncière, Monsieur Richard Dunn, a devancé sa date de retraite et que conséquemment le poste est libre à compter du 12 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides doit pourvoir le poste de directeur du service de l'évaluation foncière dès que possible;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite ouvrir le poste à l'interne et à l'externe dans le cadre d'une saine gestion afin d'attribuer le poste au meilleur candidat possible;

CONSIDÉRANT QUE le profil recherché a été déterminé entre les membres du conseil;

CONSIDÉRANT le nombre de candidatures reçues suite à l'affichage durant la période des Fêtes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Léo Legault, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Martin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides ratifie et prolonge l'affichage du poste de directeur du service de l'évaluation foncière de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

7. Planification et de l'aménagement du territoire

**7.1. Rés. 2018.01.7372
Autorisation de signature d'une entente de déneigement avec la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré concernant le CTEL**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est gestionnaire de terres publiques intramunicipales en vertu d'une entente de gestion avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces terres publiques intramunicipales (TPI) est occupée par un parc accessible au public connu et identifié comme le CTEL;

CONSIDÉRANT QUE certains chemins et stationnements du CTEL doivent être déneigés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré doit déneiger ses propres infrastructures à proximité du CTEL;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité propose à la MRC de déneiger gratuitement certains chemins et stationnements du CTEL ;

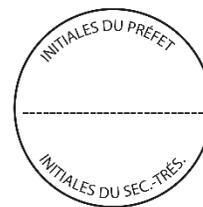
POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Richard Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise la conclusion d'une convention de service avec la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour le déneigement de certains chemins et stationnement du CTEL;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer la convention de service.

ADOPTÉE



8. Schéma d'aménagement - conformité

**8.1. Rés. 2018.01.7373
Approbation des règlements municipaux**

CONSIDÉRANT les règlements déposés par les municipalités, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de la planification et de l'aménagement du territoire suite à l'analyse des règlements soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Luc Brisebois, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Monette et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le conseil des maires de la MRC des Laurentides approuve les règlements tels qu'apparaissant au tableau suivant:

Attestation de conformité de règlements municipaux – Conseil des maires du 18 janvier 2018

	No du règlement	Municipalité	Règlement modifié	Objet de la modification	Règlement de concordance	LAU (article obligeant le dépôt du règlement à la MRC)
1	185-2017	Lantier	Zonage No. 154-2014	Définir les zones autorisant la «résidence de tourisme» et la «location à long terme d'une habitation»	N/A	137.2
2	(2017)-101-17	Mont-Tremblant	Permis et certificats No. (2008)-101	Dispositions diverses : permis d'opération cadastrale, raccordement aux réseaux, prolongation de la durée des permis,...	N/A	137.2

ADOPTÉE

9. Gestion des matières résiduelles

9.1. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement 219-2007 concernant la déclaration de sa compétence par la MRC des Laurentides à l'égard de toutes municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles

Le conseiller Steve Perreault, maire de la municipalité de Lac-Supérieur, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement 219-2007 concernant la déclaration de compétence par la MRC des Laurentides à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles, afin d'exclure la compétence relative à la collecte et au transport des matières résiduelles.

Cet avis de motion est suivi de la présentation du projet de ce règlement.

10. Service de l'évaluation foncière

**10.1. Rés. 2018.01.7374
Désignation d'un signataire des documents relatifs au service d'évaluation foncière**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de l'évaluation foncière est le signataire désigné des documents relatifs à l'évaluation foncière pour la MRC des Laurentides;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE le directeur en poste a pris sa retraite à compter du 12 janvier 2018 et que le conseil a autorisé l'affichage du poste;

CONSIDÉRANT QUE les certificats produits notamment pour la tenue à jour du rôle d'évaluation doivent être signés par l'évaluateur agréé désigné par la MRC des Laurentides en vertu des articles 21 et 176 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QU'un signataire est nécessaire pour la MRC des Laurentides durant le processus d'embauche d'un nouveau directeur signataire;

CONSIDÉRANT QUE la désignation du signataire doit se faire par résolution ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides désigne Monsieur Jean-Pierre Cadrin pour agir comme signataire de tout document relatif à l'évaluation foncière qui requiert une telle signature jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur du service aux conditions contenues dans son offre de service du 18 janvier 2018.

ADOPTÉE

11. Sécurité incendie

11.1. Rés. 2018.01.7375

Demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

CONSIDÉRANT l'accès à une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les communications d'urgence entre les services incendie et la centrale 911 doivent être améliorées;

CONSIDÉRANT l'intention de la MRC des Laurentides à procéder à la coordination du plan de refonte du réseau de télécommunications pour les services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités pourraient être éligibles à 50 000 \$ d'aide financière. Le montant de l'aide financière pouvant être accordée représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$;

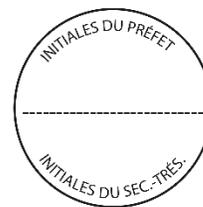
CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande une résolution du conseil des maires stipulant que la MRC des Laurentides agira à titre de coordonnateur pour la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides, la Régie Incendie des Monts, la Ville de Mont-Tremblant et les municipalités de Labelle et Val-des-Lacs s'engagent par résolution à participer financièrement à hauteur de 50 % du montant du ou des volets qui les concernent, réparti entre elles en fonction de la RFU;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Martin, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Monette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides confirme son intention de présenter une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de pouvoir bénéficier d'aide financière pour la coordination du plan de refonte du réseau de télécommunications pour les services de sécurité incendie;

ET



QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tout document afin de donner suite au programme d'aide.

ADOPTÉE

12. Organismes apparentés

12.1. Transport Adapté et Collectif des Laurentides (TACL)

12.1.1. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement abrogeant le règlement 324-2016 assurant une liaison avec des points situés sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut vers la Ville de Laval

Le conseiller Jean-Guy Galipeau, maire de la municipalité d'Amherst, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance un règlement abrogeant le règlement 324-2016 concernant l'organisation d'un service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant le territoire de la MRC des Laurentides et assurant une liaison express avec des points situés sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut vers la Ville de Laval.

Cet avis de motion est suivi de la présentation du projet de ce règlement.

13. Divers

14. Dépôt de documents

15. Bordereau de correspondances

16. Ajouts

16.1. Rés. 2018.01.7376

Nomination d'un représentant au sein de la Table de l'énergie et des changements climatiques

CONSIDÉRANT QUE le conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA) a travaillé à la mise sur pied d'une Table régionale de l'énergie;

CONSIDÉRANT QUE le CRELA a identifié le besoin de doter la région d'un diagnostic de sa consommation et de ses besoins énergétiques;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'énergie, maintenant appelée la Table de l'énergie et des changements climatiques, sollicite la participation de certains acteurs de la région dont notamment la MRC des Laurentides;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Martin, appuyé par la conseillère Anne-Guylaine Legault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides désigne Monsieur Jean-Pierre Monette, maire de la municipalité de La Minerve, ainsi que monsieur Pierre Morin à titre de représentants de la MRC des Laurentides au sein de la Table de l'énergie et des changements climatiques.

ADOPTÉE

16.2. Rés. 2018.01.7377

Programme de l'amélioration de la performance en gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE le 17 janvier dernier, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) s'est réuni;

CONSIDÉRANT QUE 17 élus représentant 35 municipalités siègent sur le conseil d'administration de la RIDR, tous étant également des membres de Tricentris;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu concernant le programme d'amélioration de la performance;

CONSIDÉRANT QU'il en ressort que la gestion locale et la mise en place subséquente des mesures de sensibilisation et d'information que permet ce programme sont essentielles afin de réduire l'enfouissement et par le fait même augmenter le recyclage;

CONSIDÉRANT QUE c'est au nom du conseil d'administration de la RIDR qu'une demande est transmise à l'organisme Tricentris, demande qui se résume à la poursuite du programme de l'amélioration de performance sous sa forme actuelle, et ce, en conservant une gestion locale des interventions pour un meilleur impact au chapitre de l'amélioration de la performance en recyclage et de la diminution de l'enfouissement des matières résiduelles;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robert Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Martin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides approuve la demande de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge à l'organisme Tricentris concernant la poursuite du programme d'amélioration de la performance.

ADOPTÉE

17. Questions diverses

18. Période de questions

**19. Rés. 2018.01.7378
Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Jean-François Perrier, appuyé par la conseillère Pascale Blais et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance soit et est levée, il est 18h12.

ADOPTÉE

Nancy Pelletier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Steven Larose
Préfet-suppléant